NATURE ET SENTIERS
Comptoir des Loisirs
11 Rue de la Harpe
27000 Evreux

☎ : 06 13 48 24 03
✉ : natureetsentiers.evreux27@gmail.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

Coorganisateur
CDRP 27
Comptoir des Loisirs
11 Rue de la Harpe
27000 EVREUX
☎ : 06 60 64 51 28
✉ : eure@ffrandonnée.fr

NOTICE D'INFORMATION

Evreux, le 21 octobre 2026

WE de 3 jours - randonnée et longe côte (du 02 au 04 juillet 2027- 2 nuitées) ASNELLES FR021148

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association Nature et Sentiers, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 26 au maximum et minimum 20.
Dates : **du vendredi 2 juillet au dimanche 4 juillet 2027**
Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage à gérer par les participants.

PROGRAMME

J1) Le vendredi 2 juillet 2027, les participants sont attendus à partir de 17 h 00 à l'hébergement " les Tourelles ", Avenue de la Libération 14960 ASNELLES. Entrée par la rue de la Marine. Tél : 02 31 51 19 44.

J2) Samedi 3 juillet : une séance de longe côte et une randonnée de 9 km aux alentours d'Asnelles.

J3) Dimanche 4 juillet : une séance de longe côte et une randonnée de 8 km aux alentours d'Asnelles.

L'ordre des séances de longe côte et des randonnées sera communiqué ultérieurement par le club encadrant le longe côte, suivant l'horaire des marées.
Fin de séjour à l'issue de la rando ou de la séance de longe côte vers 16 h 30 / 17 h 00.

Les randonnées pédestres seront encadrées par Philippe LEGRAND, animateur Nature et Sentiers.
Les séances Longe Côte seront encadrées par l'association "Loisirs sportifs Asnelles Longe Côte" (affiliée à la FFRandonnée).

HEBERGEMENT - REPAS

L'hébergement, avec fourniture des repas, sera assuré par " Les Tourelles " (groupe Cap France) Avenue de la Libération à Asnelles. Entrée du parking par la rue de la Marine 14960 ASNELLES. Attention : pas de chambre individuelle, chambre double uniquement. Les personnes qui ne sont pas en couple devront partager la chambre.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **240 €** par personne, prix ferme et définitif, non révisable.

Ce prix comprend :

- la pension complète, du dîner du 1er jour le vendredi 2 juillet au déjeuner du dernier jour le dimanche 4 juillet ;
- le coût de l'immatriculation tourisme IT et EUIT
- le pot de bienvenue le jour de l'arrivée ;
- les lits faits à votre arrivée et serviettes de toilettes fournies ;
- l'accompagnement des 2 randonnées par un animateur de l'association Nature et Sentiers ;
- l'encadrement des 2 séances longe côte par le club local avec prêt des combinaisons.

Ne sont pas compris :

- les boissons ;
- les dépenses personnelles ;
- le voyage jusqu'à ASNELLES et les déplacements sur place basés sur le covoiturage ;
- les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) ;
- **d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris » dans le tarif.**

PREINSCRIPTION

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 01 Novembre 2026. **Cette préinscription sera matérialisée par le retour du bulletin de préinscription à Nature et Sentiers.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 1 décembre 2026.
En cas d'annulation, un courrier vous sera adressé par l'association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits **un bulletin d'inscription**.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, les assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte lors de l'inscription acompte 70 € + Primes d'assurance facultatives.
Solde du séjour 170 € avant le 30 mai 2027
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT (3 €) seront systématiquement dues.
Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'association Nature et Sentiers.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour le covoiturage. Déplacement d'environ 340 km comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque voiture constituée gérera la contribution de chacun au frais du déplacement. (trajet A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION (hors assurances facultatives)

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- annulation faite avant le 02/01/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

- annulation faite entre le 02/01/2027et le 01/04/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 70 € pour frais de dossier de l'hébergeur (conditions d'annulation les Tourelles Cap France) et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

- annulation faite entre 02/04/2027 et 01/06/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 128 € (conditions d'annulation Les Tourelles Cap France) et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

- annulation faite après le 01/06/2027 : retenue de 100% du montant total du séjour. (conditions d'annulation Les Tourelles Cap France).

DIVERS

1) Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

2) Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
   En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.
   Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.
   Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril.
   À cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association

https://www.natureetsentiers-evreux.com
dans l'onglet les séjours